



Pour diffusion immédiate: 14 décembre 2010

Contactez: Ken Tomihiro
Program Manager
k.tomihiro@ciph.com

La CSA répond aux préoccupations des membres de l'ICPC

Les membres de l'ICPC et le personnel de la CSA se rencontrent annuellement, à l'automne, pour faire le bilan de l'année écoulée et préparer l'année qui commence. Avant la réunion, nous demandons aux membres de l'ICPC de nous indiquer les sujets relatifs à la certification, à la normalisation ou aux services qu'ils souhaitent aborder pour nous assurer que les participants à la réunion seront les personnes les plus aptes à répondre à ces préoccupations. Voici un résumé des questions soulevées par les membres de l'ICPC et des réponses de la CSA. L'ICPC et la CSA entretiennent d'excellentes relations de travail et l'ICPC continuera à faire entendre la voix de ses membres tout au cours de l'année.

1. La CSA appuiera-t-elle l'utilisation de la NSF 372 en tant que méthode normalisée pour la confirmation de la conformité au règlement sur le plomb si Santé Canada décide de mettre ses règlements de l'avant ?

La NSF 372 constitue une tentative de réunir des exigences réglementaires et des méthodes d'essais dans une norme, ce qui permettrait d'éviter une fragmentation des exigences. C'est en ce sens que la CSA appuie la NSF 372.

2. La question des chauffe-eau sans réservoir vendus et utilisés comme chaudières même s'ils ne sont pas certifiés par l'ASME comme chaudières constitue un problème. Une telle utilisation n'est pas conforme à la norme B214 et si on entend utiliser ces appareils comme chaudières, ils devraient être certifiés pour cette utilisation.

La CSA a accepté d'étudier cette question.

3. Si les données d'essai proviennent d'un laboratoire tiers certifié selon l'ISO 17025, y a-t-il des échanges entre les OC pour reconnaître ces données afin d'éviter d'avoir à refaire les essais ?

La CSA prend normalement la décision d'accepter les données provenant d'autres OC au cas par cas. L'expérience de la CSA a été heureuse avec certains laboratoires, mais moins avec d'autres. Il est aussi important de comprendre qu'en acceptant les données d'un autre OC, la CSA en accepte la responsabilité aux yeux des organismes qui l'accrédite (p. ex., CCN, ANSI, IAS). Il est par conséquent important d'assurer que les essais sur les produits ont été menés conformément aux exigences. En outre, pour accepter les données d'un autre OC, il faut toujours se conformer à l'ISO 17025.

4. Le programme américain WaterSense applicable aux toilettes contient un essai de performances (MaP) que la CSA n'est peut-être pas autorisée à effectuer pour le moment. Cette situation est-elle en voie d'être corrigée ? Cet essai sera-t-il incorporé dans la norme B45 ?

Le Comité technique CSA sur la B45 étudie présentement l'incorporation de l'essai de performances dans la norme CSA. Dès que l'essai sera exigé par une norme, CSA l'offrira dans le cadre de son programme de certification et publiera les résultats dans ses répertoires de produits certifiés disponibles pour consultation publique.

.../2



295 The West Mall, Suite 330, Toronto, Ontario M9C 4Z4.

info@ciph.com, Fax. 416-695-0450, www.ciph.com, Tel. 1-888-ASK-CIPH (275-2474), 416-695-0447.



.../2

5. Dans ma municipalité, le service des inspections a avisé tous les entrepreneurs et constructeurs que les produits qu'ils utilisent doivent arborer les marques CSA. Certains fabricants s'opposent à cette mesure. Que dois-je faire ? Que dois-je leur répondre ?

Ceci n'est pas une exigence de la CSA. C'est à l'autorité compétente qu'il appartient de décider quelles certifications elle accepte sur son territoire.

(REMARQUE DE L'ICPC : Ce lien vous amènera vers un bulletin d'information sur les marques de certification acceptées au Canada.)

6. En dépit de quelques expériences moins heureuses par le passé, nous sommes présentement très satisfaits des services offerts par la CSA et nos commentaires sur leurs programmes de certification sont bien accueillis. En règle générale, cependant, nous remarquons que le personnel est insuffisant et que la rotation est importante, ce qui complique la prestation de service et explique pourquoi il est difficile pour la CSA d'établir une bonne relation avec les clients de longue durée comme nous. De plus, il semble que des membres de la haute direction veulent s'immiscer dans la conduite des affaires par les équipes techniques aux prises avec de minuscules budgets et une main-d'œuvre insuffisante. Cela dit, les tarifs demandés par la CSA ont augmentés de façon importante au cours des années.

La CSA accorde une très grande importance à la prestation de services et par conséquent, s'efforce de toujours améliorer ses processus et son efficacité. La direction a concentré ses efforts sur l'amélioration de l'allocation des ressources et la mise en œuvre de politiques visant à assurer aux clients une réponse de la part de la CSA dans les 24 heures qui suivent la réception d'une demande. À ce jour, nous avons amélioré le délai de réponse de 30 % à 40 %, et nous sommes engagés à faire encore mieux.

7. Le Comité directeur stratégique CSA sur les produits, matériaux et système de gestion de l'eau avait l'habitude de se réunir le lendemain de la réunion de l'ACCP. À mon avis, cela constituait une combinaison gagnante et j'ai été déçu de constater que cela ne serait pas le cas cette année. Je peux me tromper, mais je crois que ce changement sera permanent. Je crois que le CDIP, si ses membres sont d'accord avec moi, devrait insister auprès de la CSA pour que la réunion du comité directeur coïncide de nouveau avec celle de l'ACCP. La principale raison pour cette demande étant que beaucoup de personnes participent aux deux réunions et qu'il est par conséquent plus pratique de ne se déplacer qu'une seule fois. De plus, le fait de tenir les deux réunions ensemble attire un bon nombre de personnes de l'industrie qui ne se déplaceront pas pour une seule de ces réunions. Veuillez demander à la CSA ce qu'elle entend faire l'an prochain et si vous et les autres membres du CDIP partagez mon point de vue, veuillez en aviser la CSA.

La CSA tient à ce que la tenue de la réunion du Comité directeur stratégique soit valable tant pour les membres que pour la CSA. Depuis quelques temps, les sujets à l'ordre du jour n'étaient pas assez nombreux pour justifier la tenue d'une réunion. La CSA et l'ICPC étudient la possibilité de créer un «conseil consultatif sectoriel» qui se réunirait en même temps que l'ACCP. Cette réunion remplacerait celle du Comité directeur stratégique qui se tenait normalement le lendemain de la réunion de l'ACCP.

.../3



295 The West Mall, Suite 330, Toronto, Ontario M9C 4Z4.

info@ciph.com, Fax. 416-695-0450, www.ciph.com, Tel. 1-888-ASK-CIPH (275-2474), 416-695-0447.



8. En Nouvelle-Écosse, les programmes de formation à l'intention des directeurs de la construction/de la plomberie sont reconnus par le Nova Scotia Building Code Training and Certification Board. J'aimerais savoir cette reconnaissance est utile. En effet, la formation est utile, qu'elle soit reconnue ou non. Nous cherchons toujours à améliorer les cours que nous offrons en plomberie et nous serions intéressés à en savoir plus sur le cours offert. Nous étudions également les choix qui s'offrent à nous au chapitre de la formation à offrir aux directeurs de la construction.

Pour le moment, la CSA et l'ICPC se concentrent sur le produit de formation existant qui s'adresse aux inspecteurs en plomberie afin d'offrir un produit de qualité.

9. Nous sommes principalement intéressés par le marché de la géothermie. Nous travaillons à faire accepter les tuyaux en PEX pour les systèmes géothermiques. C'est un sujet crucial pour nous, car nous avons de la difficulté à percer le marché.

À l'heure actuelle, les systèmes géothermiques sont visés par l'édition 2009 des normes B137.5 et B137.10. Notre division Certification et essais a identifié ce secteur comme une occasion de développement et prévoit faire l'annonce d'un programme de certification.

10. Les produits contrefaits et l'utilisation des marques CSA, UPC, etc.

Il s'agit d'un sujet pour lequel le nouveau cours de formation à l'intention des inspecteurs en plomberie sera utile. Un module en particulier aborde les produits contrefaits et la façon de reconnaître les marques. La CSA et l'ICPC ont récemment lancé ce produit de formation destiné à aider les inspecteurs.

11. Codes provinciaux inutiles et non conformes aux codes nationaux/existants.

Un groupe de travail a été mis sur pied lors d'une récente réunion de l'ACCP pour étudier la possibilité d'élaborer des lignes directrices qui permettraient à l'ACCP de recueillir des informations sur les règlements ayant trait à la conservation de l'eau, à la protection de l'eau et à l'efficacité énergétique qui influent directement sur l'industrie de la plomberie. Ces lignes directrices pourraient devenir un recueil de pratiques d'excellence de manière que les informations et les expériences puissent être facilement partagées en vue d'en arriver à une éventuelle uniformisation des pratiques parmi tous les paliers de compétence.

12. Nous éprouvons beaucoup de difficultés à reconnaître les marques ; il est en effet difficile de déterminer ce qui est un produit non certifié ou non conforme, et de renseigner les services d'inspection et les entrepreneurs sur les produits non certifiés. Les inspecteurs doutent et nous recevons des réponses parfois conflictuelles des divers organismes de certification. La CSA nous dit une chose, les fabricants américains dont les produits sont certifiés CUPC ou IAPMO nous disent autre chose, etc. Les importateurs affirment se conformer aux exigences et font valoir leurs marques. Les services d'inspection de la municipalité ont adopté le CNB, et par conséquent citent leur source, le CNRC, selon lequel tous les produits de plomberie doivent être certifiés CSA.

Dans la plupart des cas, les produits de plomberie doivent être certifiés par un organisme accrédité par le CCN selon la norme CSA pertinente pour être accepté par l'autorité compétente. Voir également la réponse au commentaire 10.





.../4

13. Notre seule préoccupation pour le moment est l'acceptation par les divers OC. Par exemple, la CSA et Intertek. Les deux organismes sont accrédités par le CCN, cependant la CSA n'accepte pas certaines des certifications accordées par Intertek ou l'inverse. Il me semble que cette situation pourrait peut-être être réglée par une forme d'assurance intergroupe, mais les OC semblent réticents à accepter cette idée, même si les fabricants la demandent, ce qui leur éviterait de devoir traiter avec deux organismes accrédités selon les mêmes normes par le même organisme national.

[Voir la réponse au commentaire 3.](#)

14. Mon seul commentaire est qu'il me semble que le Canada devrait adopter plus de normes ASTM ou harmoniser un plus grand nombre de ses normes aux normes ASTM. Peut-être ce commentaire devrait-il être adressé au Conseil canadien des normes ?

[Pour conserver l'accréditation en tant qu'organisme rédacteur de normes, il est nécessaire d'harmoniser les normes lorsque cela est possible. Bon nombre de normes ASTM sont citées en référence à titre de méthodes d'essai dans les normes CSA \(lesquelles énoncent surtout des exigences visant les produits\).](#)

15. Inspecteurs – À ma connaissance, il n'y a pas de véritables inspections aux étapes de la finition qui portent sur l'approbation des produits ; toutefois, de telles inspections permettraient de réduire la vente et l'installation de produits non approuvés. (Le marché de la rénovation est probablement le pire à ce chapitre. Si des permis n'étaient pas vérifiés, personnes ne le saurait.)

[La décision d'inspecter les travaux de rénovations appartient à l'autorité compétente locale et non à la CSA.](#)

16. Nous croyons qu'il existe sur le marché des toilettes à double chasse qui ne sont pas conformes aux normes américaines car elles sont équipées d'un siphon double que l'IAPMO refuse d'accepter. Évidemment, ce sont eux qui rédigent le code. Nous sommes présentement en appel d'une décision auprès de l'ANSI, la plus haute autorité en matière de certification, sur ce sujet. Je pense que si la CSA, ou un représentant des rédacteurs des codes canadiens, examinent cette pièce, ils concluront qu'il s'agit d'un siphon double.

[La CSA a accepté de se pencher sur cette question.](#)

17. WaterSense. Présentement WaterSense se prévalait d'une partie de leur spécification qui leur permet de mettre à l'essai nos toilettes avec n'importe quel obturateur réglable offert sur le marché, ce qui fait que les volumes de chasse de nos produits sont astronomiques. Pour contourner cette situation, nous dérégions notre produit pour qu'il soit accepté en vertu du programme WaterSense. La CSA et vous devriez être au courant de cette situation.

[La CSA a accepté de se pencher sur cette question.](#)

.../5





18. J'ai toujours moins de service de la CSA que d'IAPMO. J'envoie des courriels «dans l'univers» et espère que quelqu'un me répondra. Ils doivent absolument régler ce problème.

Voir la réponse au commentaire 6. En outre, la CSA avise ses clients par écrit lorsqu'un projet est assigné à un préposé à la certification et indique les coordonnées de cette personne et du chef du groupe de produits. Nous invitons les clients à communiquer avec le préposé à la certification assigné à leur dossier ou avec le chef du groupe de produits s'ils ont des questions ou des préoccupations quant à l'évolution de leur dossier. Vous pouvez également communiquer en tout temps avec notre service à la clientèle au 1-866-797-4272 ou au 416-747-2661.

19. Est-ce que quelqu'un veille véritablement à la réglementation des produits mis sur le marché ? Je sais que l'Alberta ne permet pas qu'un produit qui n'est pas approuvé soit offert à la vente, mais un grand nombre de petits commerces dans notre région offrent et vendent des produits qui ne sont pas approuvés. Qui devons-nous aviser ? Ou est-ce une situation qui est tolérée ?

C'est l'autorité compétente qui est responsable de s'assurer que les produits de plomberie offerts sur le marché sont conformes aux normes et aux codes pertinents. Les produits non conformes devraient être signalés à l'autorité locale responsable de la plomberie. La CSA travaille en collaboration avec ces autorités pour assurer que les produits certifiés CSA arborent les marques de certification appropriées, et les répertoires de produits certifiés peuvent être consultés sur notre site Web, au : <http://directories.csa-international.org/>.

De plus, la CSA offre, en collaboration avec l'ICPC, des programmes de formation à l'intention des inspecteurs afin qu'ils connaissent les règlements et soient en mesure de les appliquer et qu'ils sachent où aller chercher les informations dont ils ont besoin.

L'Institut canadien de plomberie et de chauffage est une association professionnelle sans but lucratif. Fondé à Montréal en 1933, l'Institut est un organisme vibrant déterminé à fournir à ses membres les outils nécessaires pour réussir dans les milieux compétitifs actuels. Plus de 250 entreprises sont membre de cette influente association industrielle canadienne : fabricants, grossistes, maîtres distributeurs, agents des manufacturiers et entreprises alliées, qui tous manufacturent ou distribuent les produits de plomberie, de chauffage hydronique, de traitement de l'eau, et autres produits industriels ou mécaniques. Les grossistes de l'ICPC exploitent plus de 700 entrepôts et salles d'exposition au Canada. Et les ventes totales de l'industrie excèdent les 5 \$ milliards. L'association a entre autres comme objectif de croître et d'influencer les politiques gouvernementales et les normes gouvernant les codes industriels, de fournir éducation et formation professionnelle pour l'industrie, de promouvoir l'image de l'industrie par les relations publiques et le réseautage, et d'encourager la production canadienne des produits de l'industrie pour les marchés domestiques et d'exportation.



295 The West Mall, Suite 330, Toronto, Ontario M9C 4Z4.

info@ciph.com, Fax. 416-695-0450, www.ciph.com, Tel. 1-888-ASK-CIPH (275-2474), 416-695-0447.